

Je suis inscrit-e au chômage

**DONNEES PERSONNELLES
A COMPLETER ET SIGNER PAR VOS SOINS**

Je soussigné-e :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Autre adulte vivant sous le même toit que les enfants :

Nom : Prénom :

(Selon notre règlement, un montant de CHF 800.00 sera ajouté au parent principal lors de concubinage de moins de 5 ans. Dès la 5^e année de vie commune ou la naissance d'un enfant en commun, le partenaire devra également compléter et retourner le présent document pour lui-même.)

**En page 2 - Liste des documents justificatifs à transmettre
en un seul envoi à l'adresse facturation@fondation-fej.ch
dans les 10 jours**

Je ne souhaite pas transmettre les informations relatives à mon revenu.

Je prends note que le TARIF JOURNALIER MAXIMUM me sera facturé tout au long de l'année 2024. Malgré cela, je transmets une copie de mon inscription à l'ORP indiquant mon taux de travail en % **(OBLIGATOIRE)**.

Remarques à l'attention du Service Facturation :

.....
.....
.....
.....

Lieu et date :

Signature :

.....

.....

la suite au verso ./.

Je suis inscrit-e au chômage

Liste des documents justificatifs à transmettre un seul envoi à l'adresse facturation@fondation-fej.ch dans les 10 jours

- Une copie complète de la dernière décision de taxation incluant le calcul de l'impôt et **notamment le détail des codes 100 à 800**
- Une copie de votre inscription à l'Office Régional de Placement
- Une copie de vos 3 derniers décomptes d'indemnités chômage



Le calcul du revenu déterminant prévisionnel sera établi sur la base d'une moyenne mensuelle.

Les gains intermédiaires éventuels seront pris en compte uniquement s'ils sont réguliers et d'un montant fixe. Dans le cas contraire, nous mettrons à jour votre revenu en début d'année suivante à réception du/des certificat(s) de salaires y relatifs.

Si vous êtes au bénéfice du RI ou d'autre forme de soutien financier (PC familles, EVAM, etc.)

- Une copie des attestations complètes 2024 du service social référant
- Une copie des décisions 2024 des prestations complémentaires pour familles (PC familles)

Si vous êtes au bénéfice d'une rente (AI, AVS, orphelin, veuf-ve)

- Une copie des attestations de rentes ou de prestations complémentaires mensuelles

Si vous recevez, ou versez, une contribution d'entretien pour vos enfants ou de/pour votre ex-conjoint

- Une copie du jugement, des mesures protectrices de l'union conjugale ou de la convention indiquant les informations suivantes :
 - Le domicile de-s enfant-s
 - Les modalités de garde définies
 - Le montant des contributions d'entretien pour chaque enfant et/ou l'ex-conjoint
- A défaut d'un tel document, une déclaration sur l'honneur indiquant les mêmes informations, signée par les deux parents